

Questions au Feuilleton

6. Au cours des trois dernières années se terminant en juin 1981, aucun employé du Conseil n'a touché son plein salaire et le remboursement de ses dépenses pendant qu'il suivait des cours.

L'ÉQUIPEMENT DU CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

Question n° 3067—**M. Cossitt:**

1. Le ministère des Communications sait-il que des téléphonistes interrompent régulièrement les appels interurbains des députés à leur bureau, coupent souvent la communication et prétendent que l'équipement est tellement désuet qu'on leur a donné l'ordre d'écouter les communications pour vérifier la ligne, vu l'absence du débranchement automatique?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pour moderniser le réseau et, le cas échéant, a) lesquelles, b) quand?

3. Y a-t-il eu des discussions avec Bell Canada à ce sujet et, a) le cas échéant, quel en est le détail, b) sinon, pourquoi?

4. Le gouvernement juge-t-il ces interruptions comme une intrusion dans la vie privée?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante:

1. Oui, le ministère des Communications sait que le genre d'équipement actuellement en service au central téléphonique du gouvernement ne permet pas de débranchement automatique. Par conséquent, on a établi des procédures d'exploitation pour vérifier la ligne dans certaines conditions afin de s'assurer que la communication est terminée. Les standards téléphoniques à bicordes et l'équipement actuel du central du gouvernement sont les principales causes des interruptions occasionnelles.

2. Oui, l'Agence des télécommunications gouvernementales a pris des mesures pour moderniser le réseau par l'introduction d'un système fondé sur une nouvelle technologie, d'ici le milieu de 1983. Les standards actuels seront tous remplacés par un équipement moderne qui éliminera le problème susmentionné.

3. Oui, un groupe de travail AGT-Bell Canada a été constitué en octobre 1980 pour étudier et mettre en place un système afin de remplacer les réseaux actuels par une technologie ultra-moderne qui apportera certaines innovations et assurera un service amélioré et plus sûr. L'objectif est d'introduire un système multiplex numérique d'ici le milieu de 1983.

4. Lorsque le Parlement promulgua en 1974 la Partie IV 1 du Code Criminel sur les atteintes à la vie privée, il a reconnu le besoin d'exempter de l'application de la loi, les interruptions causées par les téléphonistes pour des besoins opérationnels. De telles interruptions ne sont pas par conséquent considérées comme une atteinte à la vie privée.

L'ACHAT D' ACTIONS PAR AIR CANADA

Question n° 3105—**M. Clarke:**

1. Entre 1970 et 1980, la société Air Canada a-t-elle acheté des actions ou une autre participation quelconque dans une autre société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et, le cas échéant, quels sont les a) raison sociale de la société, compagnie à responsabilité limitée ou compagnie non constituée et de toute filiale, b) pourcentage du capital-actions acquis, c) coût de l'acquisition, d) valeur comptable de l'acquisition?

2. La Société envisage-t-elle de modifier le pourcentage actuel de sa participation dans l'une de ces entreprises et, le cas échéant, comment?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction d'Air Canada nous informe de ce qui suit:

1.	a)	b)	c)	d)
Nom de la compagnie. (filiale)	Année de l'investissement	Pourcentage du capital-actions acquis	Coût de l'acquisition	Valeur comptable de l'acquisition
Airtransit Canada	1973	100	\$ 1 000	Coût
Airline Maintenance Buildings Limited	1978	100	\$138 083	Coût
Matac Cargo Limited	1978	50	\$180 658	Coût
Touram Inc. (Touram Group Services Inc.)	1978	100	\$387 832	Coût
Nordair Limited (Treasure Tours Canada Limited) (Treasure Tours International Limited) (Nordair Ontario Inc.) (Sudair Limited) (Survair Limited)	1979	86.46	\$24.1 m	\$19.1 m
Guinness Peat Aviation 1980 Limited (Air Tara Limited)	1980	29.33	\$ 8.9 m	\$ 1.3 m

De plus, Air Canada détient un intérêt nominal dans divers organismes ou compagnies de l'Amérique du Nord, des Antilles et de l'Europe créés en vue d'assurer divers services dans les domaines de l'aéronautique, des télécommunications, de l'exploitation et de la technique aux compagnies aériennes, selon les besoins du milieu de l'aviation desservant divers endroits en Amérique du nord, aux Antilles et en Europe.

Voici la liste de ces compagnies:

Nom	Capital-actions
Aeronautical Radio Inc.	1 part
Air Cargo Facilities Inc.	2.5 %
Airlines Clearing House Inc.	1 part
Airline Tariff Publishing Company	6.69 %
International Aeradio Limited	4.1 %
International Aeradio (Caribbean) Limited	1.0 %
Société Internationale de Télécommunications Aéronautiques	.42 %